



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MIEUX RECYCLER ET VALORISER LES DECHETS POUR CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS DE LA COP 21

La FNADE et FEDEREC, les deux organisations professionnelles des Industries de l'Environnement, du Recyclage et de la Valorisation des Déchets saluent l'accord universel sur le climat adopté lors de la COP 21 et soulignent la contribution majeure du recyclage et de la valorisation des déchets dans la lutte contre le changement climatique.

Paris, le 18 décembre 2015

Les fédérations saluent la réelle prise de conscience, partagée par tous les acteurs, des enjeux essentiels de la question climatique, qui s'exprime à travers cet accord historique. La mise en œuvre doit maintenant se traduire par le renforcement d'actions concrètes à mener.

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage et la valorisation des déchets sont des leviers d'action majeurs. Le recyclage permet de produire des matières en consommant moins d'énergie et donc en émettant moins de CO₂, tout en prélevant moins de matières vierges. La valorisation énergétique des déchets permet d'éviter le recours aux énergies fossiles, en produisant par exemple de la vapeur pour un process industriel, pour un réseau de chauffage urbain, de l'électricité verte ou du biométhane.

La Commission européenne a évalué, si le paquet Economie circulaire était mis en œuvre, les bénéfices à 450 millions de tonnes de CO₂ évitées par an, à 600 milliards d'euros le montant des économies en évitant des achats de ressources matières et d'énergie, et à 580 000 le nombre d'emplois pérennes créés.

La FNADE et FEDEREC regrettent, en revanche, que la COP 21 n'ait pas donné un signal fort sur une valeur carbone incitative, afin de traduire économiquement les bénéfices de l'économie circulaire. Il est essentiel aujourd'hui de renforcer la compétitivité des matières issues du recyclage face aux matières premières vierges. Pour l'énergie, il s'agit de soutenir une énergie durable, produite à partir des déchets, venant en substitution aux énergies fossiles. Ce prix du carbone est donc un élément déterminant pour favoriser une économie plus respectueuse de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, les entreprises de la FNADE et de FEDEREC sont engagées aux côtés de leurs partenaires, collectivités territoriales et clients industriels, dans des actions concrètes permettant de réduire l'empreinte environnementale. Ces solutions proposées sont autant d'innovations qui nous engagent chaque jour à contribuer plus efficacement à préserver les ressources et à lutter contre le changement climatique.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement représente au travers de ses 8 syndicats : 234 entreprises privées ; 52 955 salariés en France; 11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 932 sites d'exploitation.

FEDEREC, Fédération des Entreprises du Recyclage est l'organisation professionnelle représentative des entreprises françaises du recyclage. Cette industrie représente 9,1 Md€ d'euros de CA ; 451,5 M€ d'investissements, soit 5% du CA ; 26 500 emplois directs et non délocalisables.

Contact presse FNADE : Marie-Claire Pepiot mc.pepiot@fnade.com Tel : 01-53-04-32-90

Contact presse FEDEREC : Profile PR : 01 56 26 72 00 ochabbert@agence-profile.com - croux@agence-profile.com